



Les Centres d'Habitat du Littoral Dunkerquois CHLD

Projet d'établissement 2019-2023



Introduction

Aux Centres d'Habitat du Littoral Dunkerquois (CHLD),
il y a 8 établissements :

- la résidence Balancine
- la résidence du Comte Jean
- la résidence le clos du chapeau rouge
- la résidence Nicolas Barré
- la résidence des Maisons
- la résidence Tamboise
- la résidence Marengo
- la Marelle



Les CHLD font partis
de l'association des papillons blancs
de Dunkerque.



Ce document est le projet d'établissement des CHLD.
Un projet d'établissement dure 5 ans.
Il dit ce que les CHLD vont faire
pendant ces 5 ans.

Des documents importants
nous ont aidé à écrire le projet d'établissement.
Par exemple, le projet associatif global des papillons blancs.



Comment a-t-on fait pour écrire le projet d'établissement ?

Pour trouver les idées pour écrire le projet d'établissement, nous avons fait 16 réunions.



Il y avait des personnes accompagnées, des parents, des professionnels et des partenaires.

Les partenaires se sont des professionnels avec lesquels nous travaillons.

Tous ensemble, nous avons trouvé 8 idées importantes à travailler :

- la personne accompagnée doit vivre avec tous et comme tous.
- la personne accompagnée décide de son projet de vie.
- la personne accompagnée doit pouvoir utiliser tous les services qui existent pour réaliser son projet de vie.
- la personne accompagnée a le droit de savoir utiliser les nouvelles technologiques.
Par exemple : ordinateur, tablette, téléphone portable, internet, applications...



Une application c'est des images
ou un film sur un ordinateur
ou sur une tablette
qui vont aider la personne accompagnée
à faire des choses.
Par exemple à cuisiner.

- La personne accompagnée doit être accompagnée dans son projet de vie de façon à ce qu'elle soit heureuse et respectée.
- la personne accompagnée doit vieillir dans un lieu et avec un accompagnement qui lui sont adaptés.
- la personne accompagnée décide de sa vie affective , sexuelle et de son désir d'avoir ou pas un enfant.
- la personne accompagnée a le droit d'être soignée et de bénéficier des campagnes de prévention.



Une campagne de prévention
c'est lorsqu'on peut aller voir un médecin,
ou faire un examen gratuitement
pour savoir si on a une maladie.

Par exemple : la campagne octobre rose.
C'est pour les femmes qui ont plus de 50 ans.
On leur propose de faire
une mammographie tous les 2 ans.
Et voir s'il y a des grosseurs dans les seins.
C'est pour éviter d'avoir un cancer.



Une mammographie c'est une radio des seins.

Que fait-on aux CHLD ?

Aux CHLD, on accompagne 148 personnes.
Les professionnels les accompagnent
à réaliser leur projet de vie
en respectant leurs choix.

Il y a des choses importantes
que les CHLD font :

- les CHLD proposent des logements
dans des endroits où la personne accompagnée
va pouvoir trouver des services
pour l'aider, se soigner, faire du sport, avoir des loisirs...
- les CHLD proposent un accompagnement
qui va amener la personne accompagnée
à savoir faire des choses seule,
à être heureuse et en bonne santé.
- les CHLD écoutent
et conseillent la personne accompagnée
pour qu'elle prenne des décisions
pour son projet de vie.
- les CHLD vont réfléchir
à comment faire
pour que la personne accompagnée
ait sa place de citoyen dans la société.
- les CHLD aident la personne accompagnée,
si elle le souhaite, à faire du sport, des sorties,
à avoir des loisirs.



Il y a, aux CHLD,
un service Sport, Loisirs, Culture (SLC)
qui propose à la personne accompagnée
des sorties, d'aller voir des matchs de foot, des spectacles...



Qui vit aux CHLD ?

En 2019, aux CHLD :

- 2 personnes sur 5 ont plus de 50 ans.
- 3 personnes sur 5 ont moins de 50 ans.

- 2 personnes sur 3 travaillent à temps plein.
- 1 personne sur 3 a diminué son temps de travail.

- 1 personne sur 4 vit en chambre dans une résidence.
- 1 personne sur 4 vit en appartement dans une résidence.
- 1 personne sur 4 vit en appartement dans un immeuble près du bureau des professionnels.
- 1 personne sur 4 vit en appartement dans un immeuble loin du bureau des professionnels.

- 1 personne sur 3 est une femme.
- 2 personnes sur 3 sont des hommes.

- 8 personnes sur 10 ont un handicap intellectuel.
- 1 personne sur 10 a une maladie mentale.
- 2 personnes sur 10 ont un handicap intellectuel et une maladie mentale.

Que veulent les personnes accompagnées par les CHLD ?

Les personnes accompagnées demandent :

- qu'on les accompagne dans les actes de la vie de tous les jours. Par exemple : les repas, la prise de médicament, d'acheter des vêtements, gérer son argent....
- qu'on les aide à préparer leur retraite
- qu'on les aide à trouver un logement



Cette liste n'est pas complète.

Elle dépend des besoins

et des demandes des personnes accompagnées.

Les personnes accompagnées veulent :

- être libres
- être autonomes
- être écoutées
- être respectées



Aujourd'hui, il faut accompagner les personnes en s'appuyant sur ce qu'elles savent faire.

Il faut accompagner les personnes en leur permettant de dire ce qu'elles ont envie de faire de leur vie.

Leur projet de vie est écrit dans leur Projet Personnalisé (PP).

Pour que les personnes accompagnées soient bien informées, on écrit tous les documents qui les concernent en FACile à Lire et Comprendre (FALC)



Les données personnelles des personnes accompagnées sont écrites dans l'ordinateur. Dans l'ordinateur, il y a un logiciel qui s'appelle IMAGO.

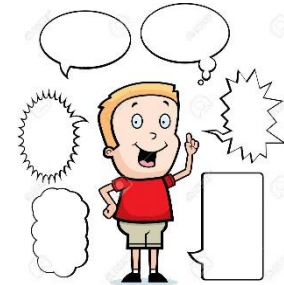


Un logiciel permet d'enregistrer des informations et de les classer dans l'ordinateur. Chaque personne a son dossier dans IMAGO.

Dans le dossier, sont notées les données personnelles, cela permet de mieux accompagner les personnes.

Que veulent les professionnels des CHLD ?

Les CHLD veulent
que les personnes accompagnées
puissent parler
et dire ce qu'elles pensent.



Il existe des réunions
ou des moments
où les personnes ont la parole
et sont écoutées.

- Le Conseil de la vie sociale (CVS)

Le CVS parle de la vie aux CHLD.
Au CVS il faut utiliser des mots simples.
Le CVS propose des solutions à vos problèmes.
Le CVS donne son avis
et fait des propositions.



Le CVS réunit les représentants
de toutes les résidences :

- 8 résidents titulaires
- 8 résidents suppléants
- 2 professionnels des CHLD
- 2 délégués des familles
- 1 délégué de l'association des papillons blancs de Dunkerque
- 1 représentant des tuteurs et curateurs

Le président du CVS est élu
parmi les résidents titulaires.
Il y a au moins 3 réunions par an.

Le CVS est renouvelé tous les 3 ans.

- Les réunions de résidents

C'est des réunions
avec toutes les personnes
et l'équipe éducative de la résidence.
C'est pour parler de ce qui va
et de ce qui ne va pas
dans la résidence.



- Les réunions avec les familles et représentants légaux

Une fois par an,
des réunions sont organisées avec :

- les personnes accompagnées
- les familles et représentants légaux
- l'équipe éducative

- Les rencontres individuelles
avec un professionnel.

Par exemple : le référent du projet de la personne,
la psychologue...



- Les commissions repas

C'est une réunion avec :

- les personnes accompagnées volontaires,
- le cuisinier ou la maitresse de maison

Tous les 3 mois,
vous dites ce que vous aimez manger.
On prend en compte
votre avis pour réaliser les menus.

- Le groupe d'expression sur l'estime de soi

Les personnes se rencontrent
régulièrement pour parler
de ce qu'elles sont, font, ressentent...



Tout le monde s'écoute
et s'entraide.

On ne dit jamais de mal des autres.

Les CHLD souhaitent
que la personne accompagnée
garde des relations
avec sa famille.

Mais si la personne ne le veut pas,
les professionnels ne vont pas l'obliger.

C'est toujours la personne accompagnée
qui décide de ce qu'elle veut
pour elle.

Comment on fait pour rentrer aux CHLD ?

Pour vivre aux CHLD, il faut avoir :

- plus de 18 ans.
- avoir un avis MDPH orientation foyer d'hébergement
- avoir un travail

Une notification MDPH
c'est un papier qui est obligatoire
pour aller dans un établissement.

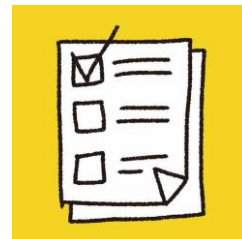


Il faut faire un courrier
que la personne signe.
Il y a après une réunion,
la personne explique son projet de vie.
On lui propose de visiter
des résidences.

Après les visites,
la personne dit si elle veut
ou pas être accompagnée
par les CHLD
et dans quelle résidence
elle veut vivre.

La personne est alors inscrite
sur la liste d'attente des CHLD.

Une liste d'attente c'est la liste
de toutes les personnes
qui veulent être suivies par les CHLD.



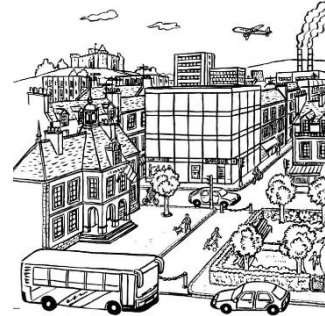
Quand il y a une place
qui est libre dans une résidence,
on regarde,
dans la liste d'attente,
la première personne
qui souhaite vivre
dans cette résidence.

La personne emménage
et après un mois,
elle dit si elle veut rester
ou pas.

Comment sont situés les CHLD dans le dunkerquois ?

Les 8 résidences des CHLD sont situées en ville.

On trouve des magasins,
des services,
des centres culturels,
et des professionnels de santé.



Le bus est gratuit
pour tout le monde
à Dunkerque.
On peut facilement se déplacer.

L'association des papillons blancs de Dunkerque
a signé des conventions
avec des partenaires.

Des conventions se sont des documents
qui engagent les partenaires
à mieux accompagner les personnes
vivant avec un handicap
et l'association va les aider.



Les CHLD ont aussi des projets
avec des services situés en France
et aussi avec d'autres pays.

Comment on accompagne les personnes aux CHLD ?

Les professionnels des CHLD accompagnent les personnes en respectant avant tout ce qui est écrit dans le projet associatif global.



Les professionnels doivent toujours améliorer leur accompagnement. Pour faire mieux, ils participent à des formations.



Les CHLD font de la qualité. La qualité c'est tout ce qu'on fait pour que tout le monde soit bien dans les CHLD et pour que tout se passe bien.

La qualité sert à améliorer la vie de tous les jours. Tout le monde doit faire de la qualité.

Depuis 4 ans, les accompagnements que les CHLD proposent aux personnes accompagnées changent.

On ne veut plus de gros établissement avec beaucoup de résidents.

Les CHLD veulent que les personnes accompagnées :

- vivent le plus souvent possible dans des logements de la ville : appartements, maisons
- utilisent les services que la ville leur propose : le bus gratuit, les activités des maisons de quartiers, la piscine, le théâtre, les services d'urgence...

C'est ce qu'on appelle l'inclusion dans la société, c'est devenir citoyen.



Les CHLD changent leur façon d'accompagner les personnes.

Pour que les accompagnements répondent le mieux possible aux souhaits des personnes, ils vont travailler avec les 4 P.

Les 4 P sont :

- Personnes accompagnées
- Professionnels
- Parents : proches et amis
- Partenaires

La personne accompagnée est la personne la plus importante de son projet de vie.

Les professionnels des CHLD vont toujours respecter ses choix, ses attentes et ses besoins.

La maltraitance est un sujet important.
Il faut lutter contre la maltraitance.

Dans les CHLD, on signale
tous les événements graves
qui se produisent.

En fonction de la gravité de la maltraitance,
on informe les responsables de l'association,
le conseil départemental
ou la justice.

Tout le monde peut téléphoner au 3977
pour demander de l'aide.
Le numéro de téléphone est affiché
dans toutes les résidences.



Qui sont les professionnels qui travaillent aux CHLD ?

Pour accompagner les personnes des CHLD, il faut des professionnels de différents métiers.



Aux CHLD, il y a :

- l'équipe de direction : la directrice et les chefs de service
- l'équipe des professionnels d'accompagnement : les éducateurs spécialisés, les moniteurs éducateurs, les maitresses de maison, les accompagnants éducatifs et sociaux et les AMP
- les psychologues
- les services généraux : les cuisiniers, les veilleurs de nuit, les agents techniques et les agents d'entretien
- les services administratifs : les secrétaires et la comptable

Tous les 2 ans, chaque professionnel a un entretien avec son chef pour voir si tout va bien et pour qu'il soit aidé à améliorer ses capacités.



Les professionnels peuvent demander à changer d'établissement pour découvrir d'autres personnes et d'autres façons de travailler.

Les professionnels peuvent avoir une spécialité comme la santé ou la qualité.

Il y a des réunions régulièrement pour tous les professionnels.

Que va-t-on faire aux CHLD dans les 5 années à venir ?

Aux CHLD, 5 actions seront faites :

- développer l'indépendance et l'autonomie des personnes accompagnées en utilisant tous les outils possibles et principalement ceux de l'informatique.



- accompagner les personnes pour qu'elles puissent vivre avec tous et comme tous.



- faire que la société voit les personnes avec un handicap différemment
« Le secret du bonheur, c'est de vivre comme tout le monde en étant comme personne. »
- chercher de nouveaux partenaires pour encore mieux accompagner les personnes.
- aider les personnes à décider de leurs projets de vie et de les accompagner pour les réaliser.



Chaque action se fera en plusieurs étapes.

La directrice des CHLD
remercie toutes les personnes
qui ont participées à la réalisation
de ce projet d'établissement.



Ce document a été relu par :

Nom	Prénom	Date	Signature
Hermant	Cécilia	22 septembre 2019	
Héroguer	Bertrand	2 septembre 2019	
Sénelar	Pauline	14 octobre 2019	
Hugot	Frédéric	5 octobre 2019	